

# Manuel Utilisateur

## Consultation et Déclaration de Panne



## SOMMAIRE

<b>CONSULTATION DU SIG DEPUIS LE SITE DU SDEPA .....</b>	<b>3</b>
1. <i>Conditions préalables d'accès au Site Internet .....</i>	3
2. <i>Accès au Site Internet du SDEPA .....</i>	3
<b>SIGNALEMENT DES PANNES ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA CARTOGRAPHIE .....</b>	<b>5</b>
1. <i>Signalement sur la cartographie .....</i>	5
2. <i>Suivi du traitement du signalement de panne .....</i>	7
<b>SIGNALEMENT PANNE SUR ECLAIRAGE SPORTIF .....</b>	<b>8</b>
1. <i>Accès au signalement d'incident .....</i>	8
2. <i>Signalement d'incident. ....</i>	8
<b>MODALITE DE DECONNEXION DU SITE SIG .....</b>	<b>9</b>
1. <i>Déconnexion du site .....</i>	9

# CONSULTATION DU SIG DEPUIS LE SITE DU SDEPA

## 1. Conditions préalables d'accès au Site Internet

L'accès à GEO.Lux nécessite :

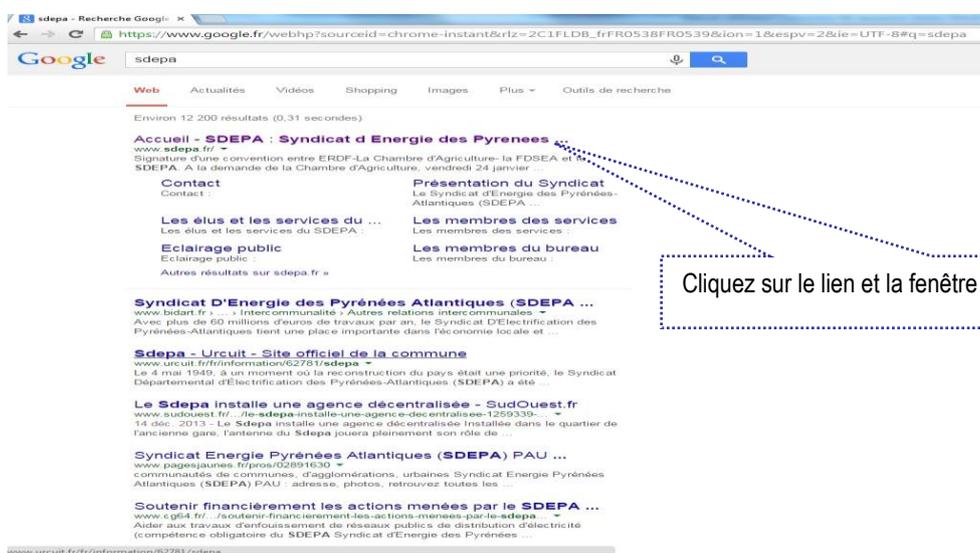
- un navigateur internet récent Windows Internet Explorer (version 7 minimum), Mozilla, Google Chrome
- une version récente de Java installée : 1.7.0\_67 <https://www.java.com/fr/download/chrome.jsp?locale=fr>

Vous pouvez tester la configuration de votre poste en suivant le lien <http://www.sig-image.fr/configureur/>, puis en cliquant sur le bouton

**Commencer le test**

## 2. Accès au Site Internet du SDEPA

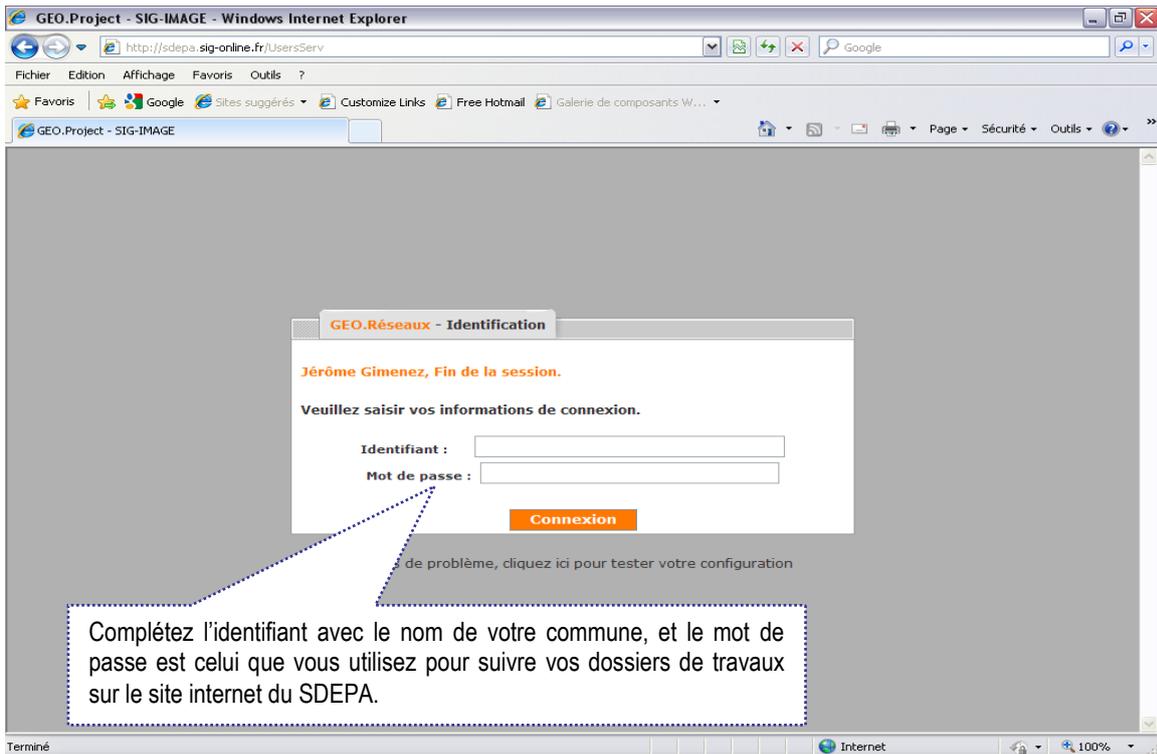
Pour accéder au Site Internet du SDEPA dans le moteur de recherche Google tapez SDEPA, voir illustration ci-dessous.



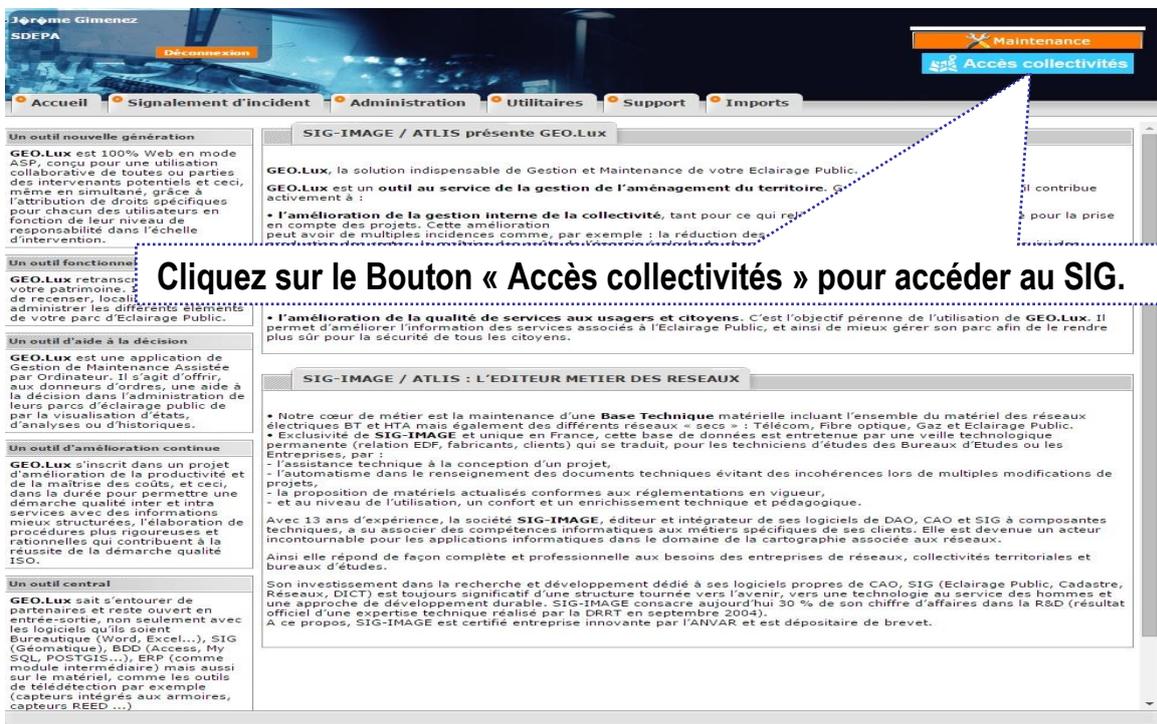
Cliquez sur le lien et la fenêtre suivante s'ouvre.



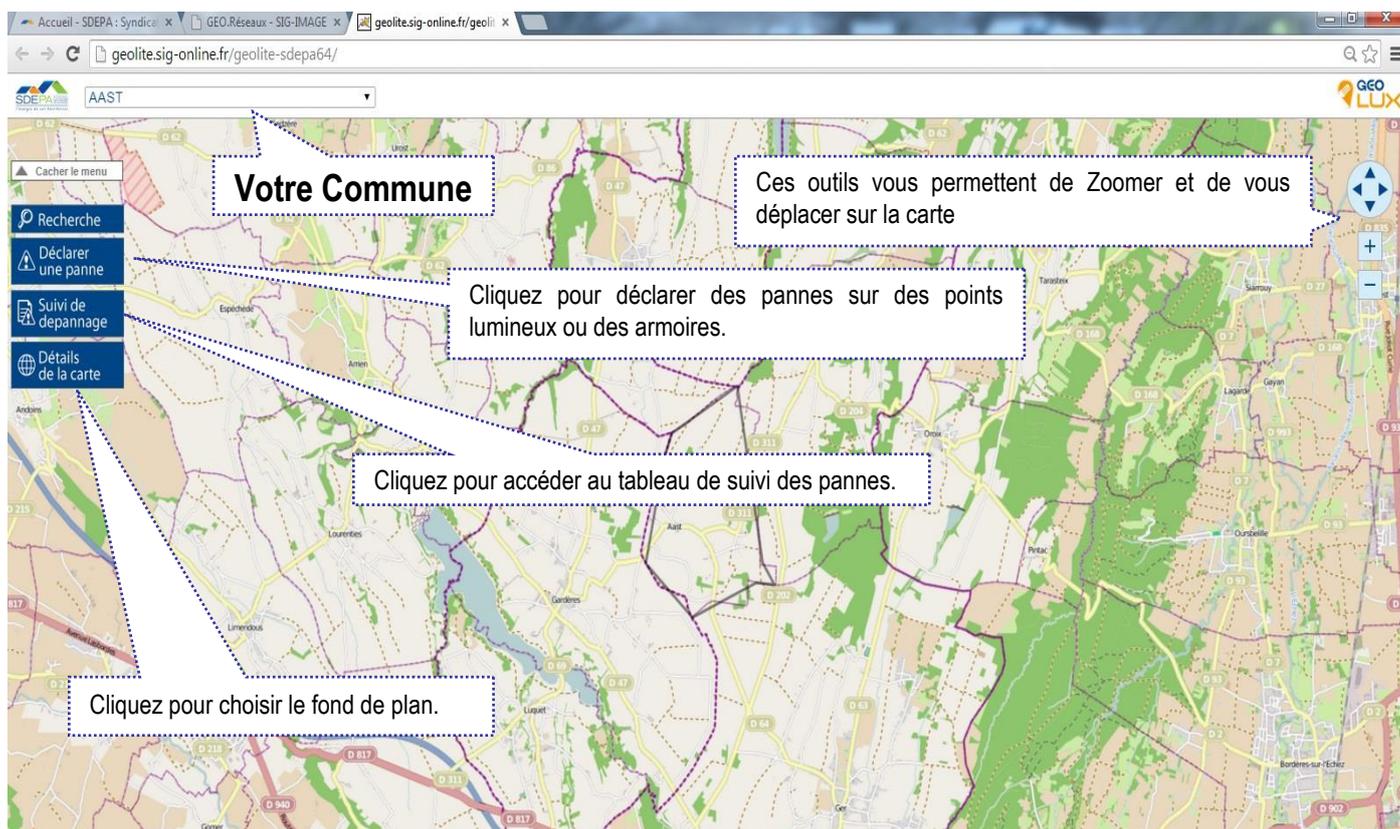
Cliquez sur le bouton « Accès SIG éclairage public. »



Une fois le login et le mot de passe renseignés, validez par le bouton «connexion», l'écran suivant s'affiche.



L'écran suivant s'affiche



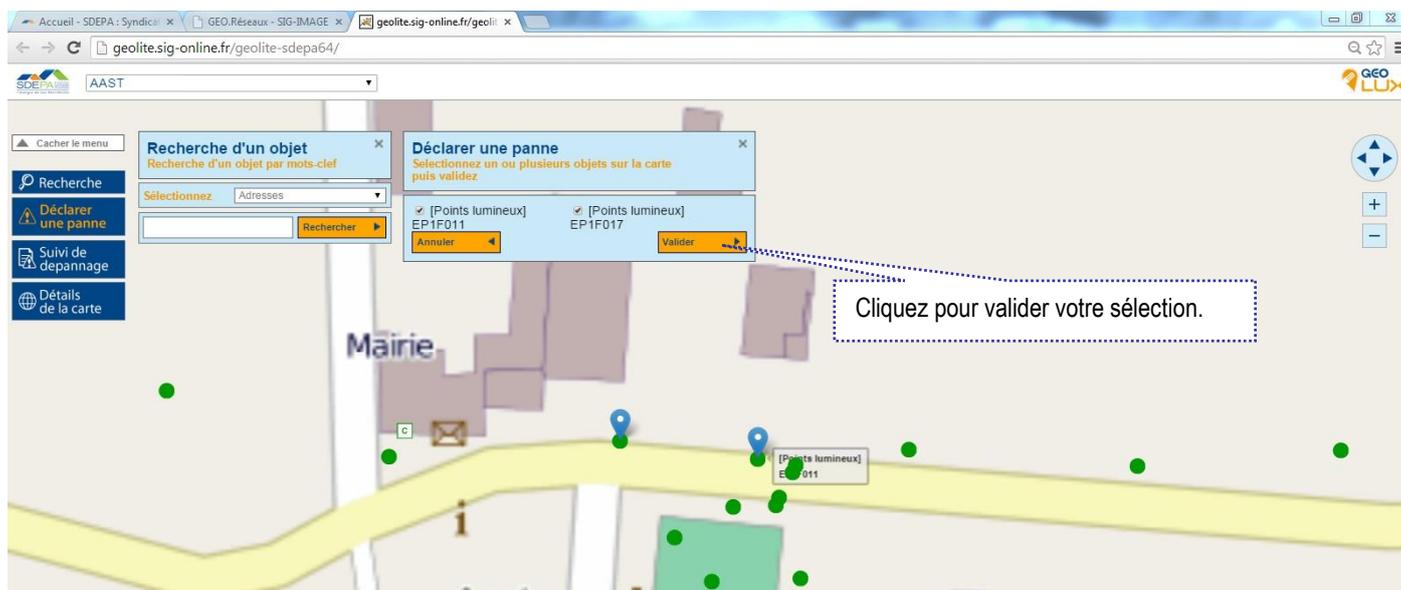
## SIGNALEMENT DES PANNES ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA CARTOGRAPHIE

### 1. Signalement sur la cartographie

Pour signaler (déclarer) une panne sur un objet éclairage public (Points lumineux ou armoire), cliquez sur les outils de Zoom et de Déplacement pour vous rapprocher du secteur défectueux, ou vous pouvez utiliser la molette de votre souris.

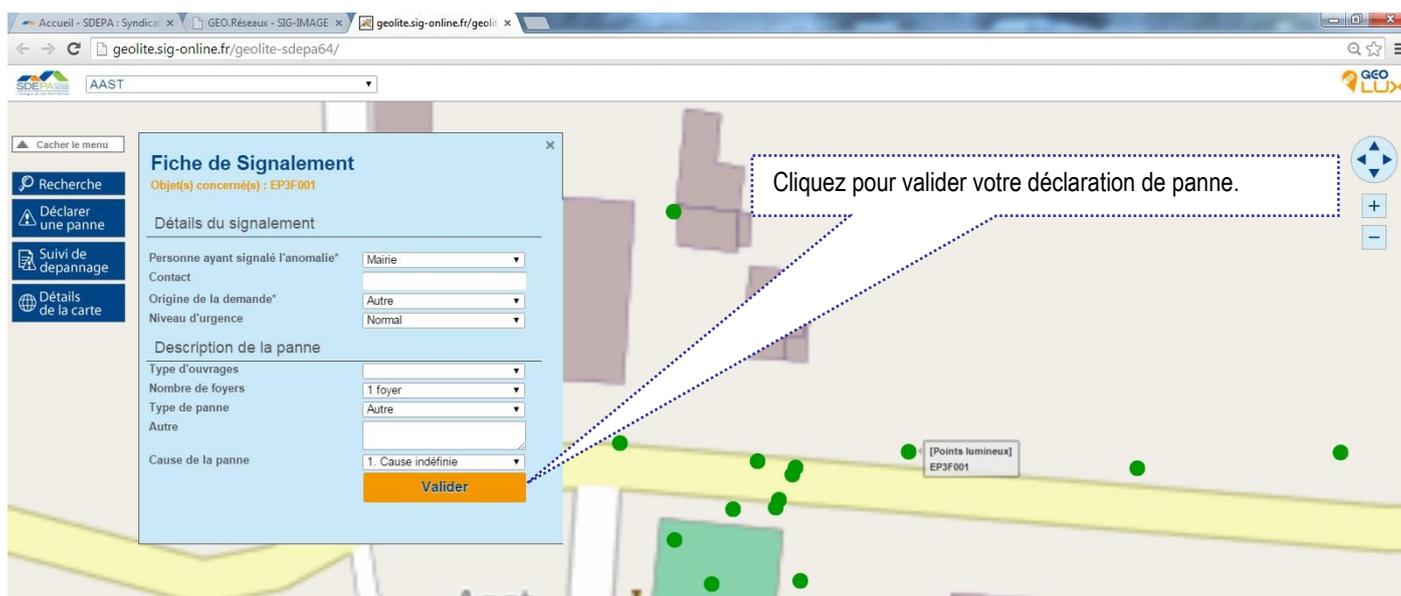


Cliquez sur le bouton « Déclarer une panne ». L'écran suivant s'affiche.



Sélectionnez les éléments EP défectueux sur la cartographie, il s'agrément d'un symbole à l'écran et il apparaît dans le cadre « Déclarer une panne ».

C'est un moyen visuel pour vérifier que l'objet que vous avez sélectionné est bien celui concerné par une panne. Une fois la sélection réalisée vous pouvez confirmer en appuyant sur le bouton « Valider », la fenêtre suivante s'ouvre.



Sur cette fiche, il faut renseigner l'ensemble des champs des cadres « Détails du signalement » et « Description de la panne », à savoir :

**Détails du signalement :**

**Informations à compléter :**

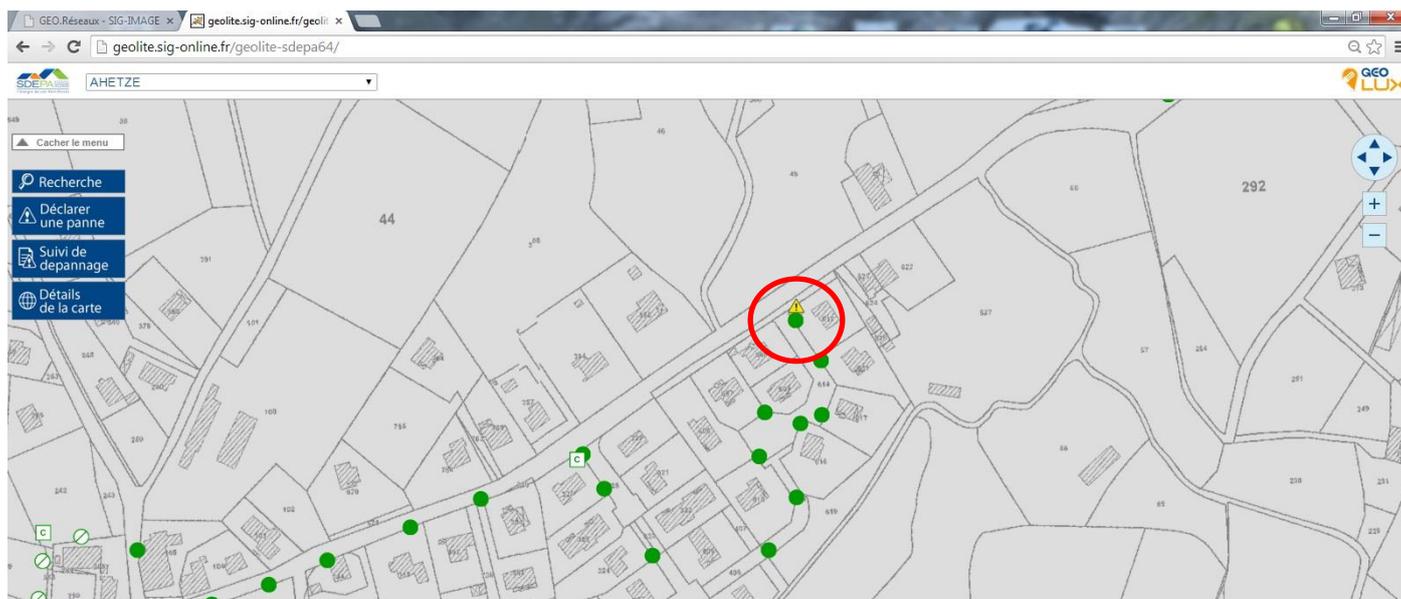
- Personne ayant signalé l'anomalie : choisir selon sa catégorie
- Contact : nom de la personne ayant signalé la panne
- Origine de la demande : moyen dont on a eu connaissance de la panne (tel, fax, mail, ...)
- Niveau d'urgence : normal/urgent (va définir le délai d'intervention, voir tableau récapitulatif des délais en fin de document)

**ATTENTION : par défaut le niveau d'urgence est pré-paramétré (voir tableau délais d'intervention). Si vous souhaitez une intervention en urgence sous 24 heures (astreinte), vous devez sélectionner le niveau d'urgence « urgent », et justifier le caractère de cette urgence dans le cadre Autre de la Description de la panne.**

**Description de la panne :**

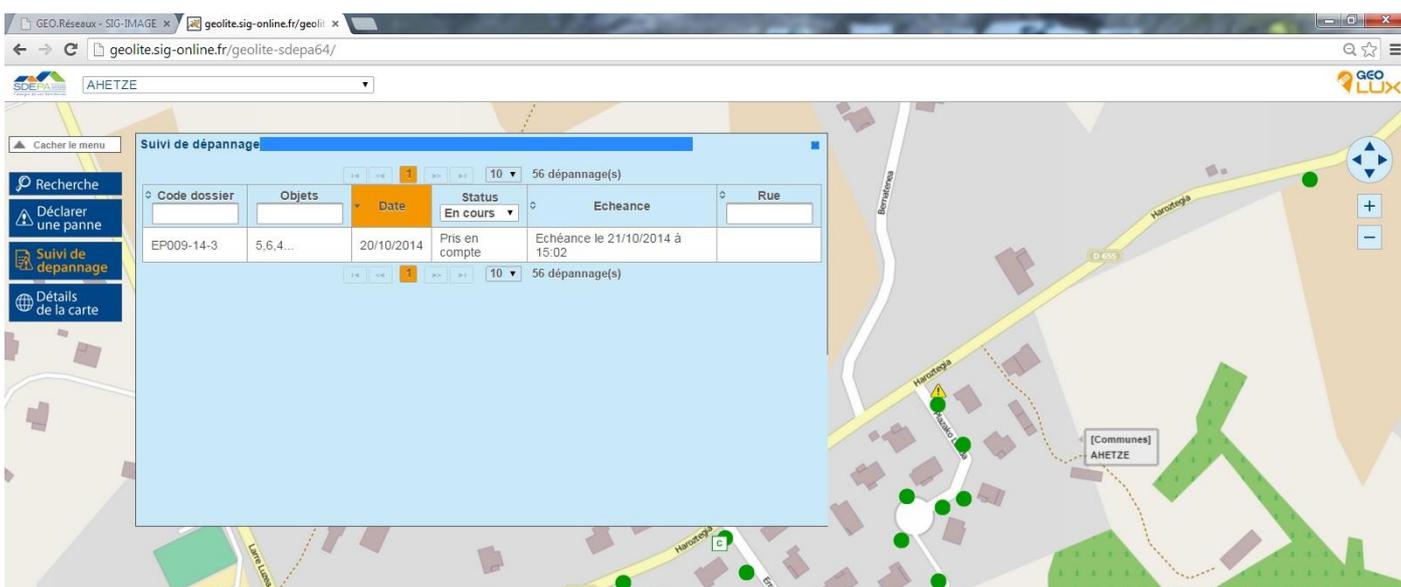
- Type d'ouvrages
- Nombre de Foyers
- Type de panne : état de l'élément en panne (clignote, éteint, autre)
- Cause de la panne (si vous la connaissez)
- Description de la panne « Autre » : y mentionner éventuellement des observations complémentaires.

Une fois validé, la déclaration de panne est transmise directement à l'entreprise titulaire du marché.  
L'élément d'EP défectueux s'agrémente alors d'un symbole de chantier.



## 2. Suivi du traitement du signalement de panne

Cliquez sur le bouton « **Suivi de dépannage** ».  
L'écran suivant s'affiche :



Dans «suivi de dépannage» figurent tous les signalements effectués en fonction de leurs niveaux de traitement par l'entreprise.  
Pour les visualiser, vous utiliserez le menu déroulant « **Status** ».

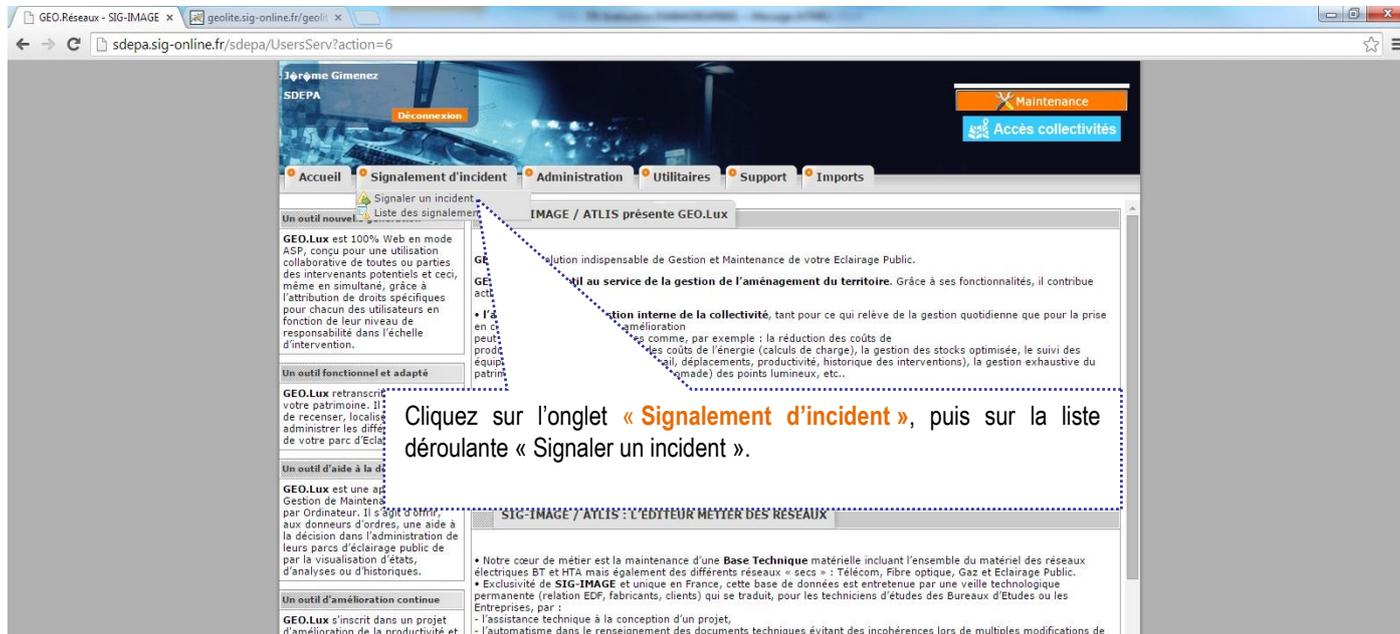
### Rappel sur les délais d'intervention autorisés :

	EP (soit PL, coffret,)
<b>Normal</b>	- 7 jours si coffret alimentant moins de 10 points lumineux, ensemble de points lumineux jusqu'à 10 unités ou point lumineux seul.
<b>Urgent</b>	- 24 heures si ensemble de plus de 10 points lumineux ou coffret alimentant plus de 10 points lumineux ou point lumineux spécifique (Carrefour, abri bus,...).

# SIGNALEMENT PANNE SUR ECLAIRAGE SPORTIF

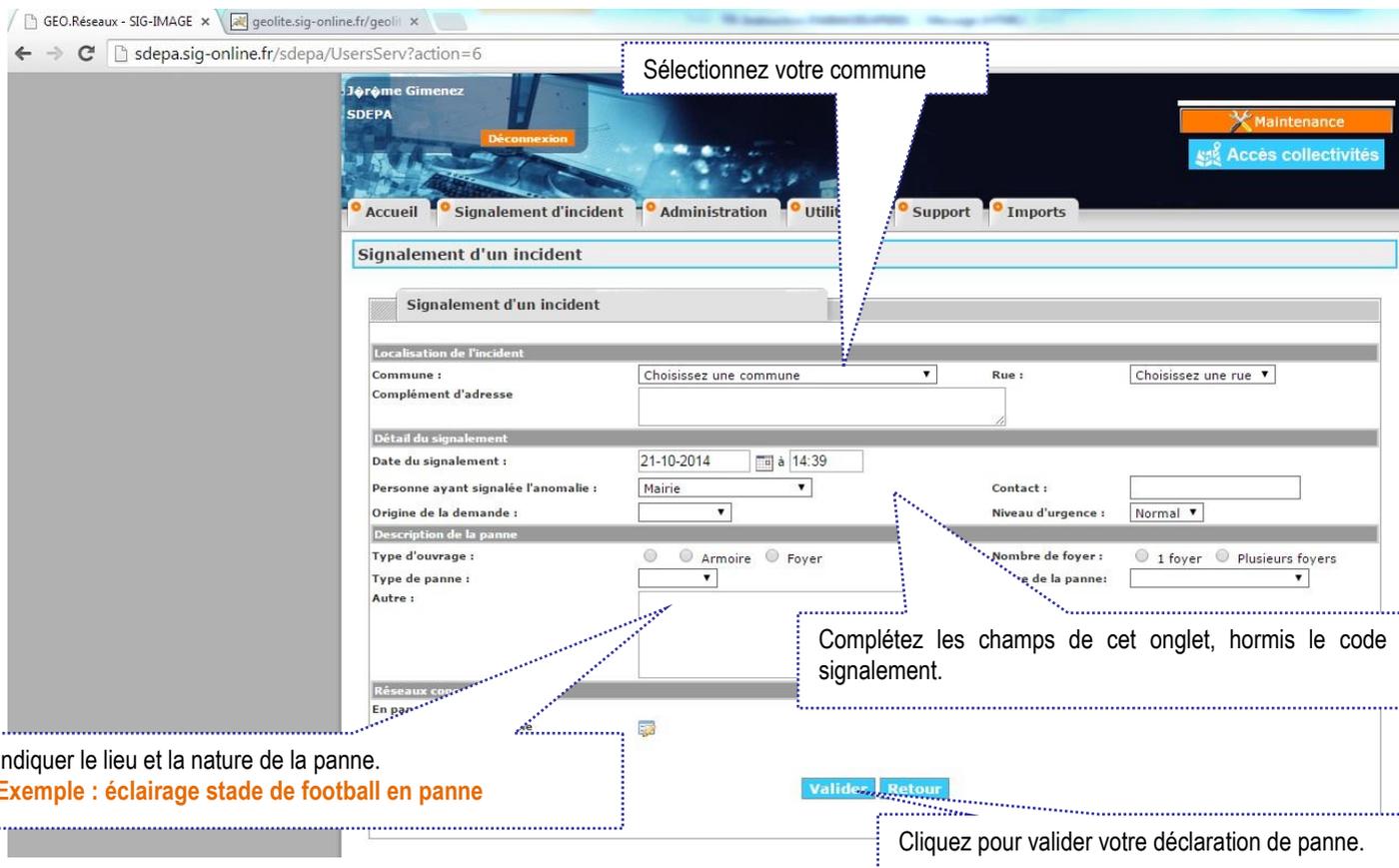
## 1. Accès au signalement d'incident.

Pour signaler une panne sur un objet d'éclairage sportif, entrez votre login et votre mot de passe comme expliqué au 1, validez par le bouton connexion, l'écran suivant s'affiche.



## 2. Signalement d'incident.

La fenêtre suivante s'ouvre pour vous permettre de déclarer la panne. Remplissez les champs indiqués par une flèche sur l'image ci-dessous.

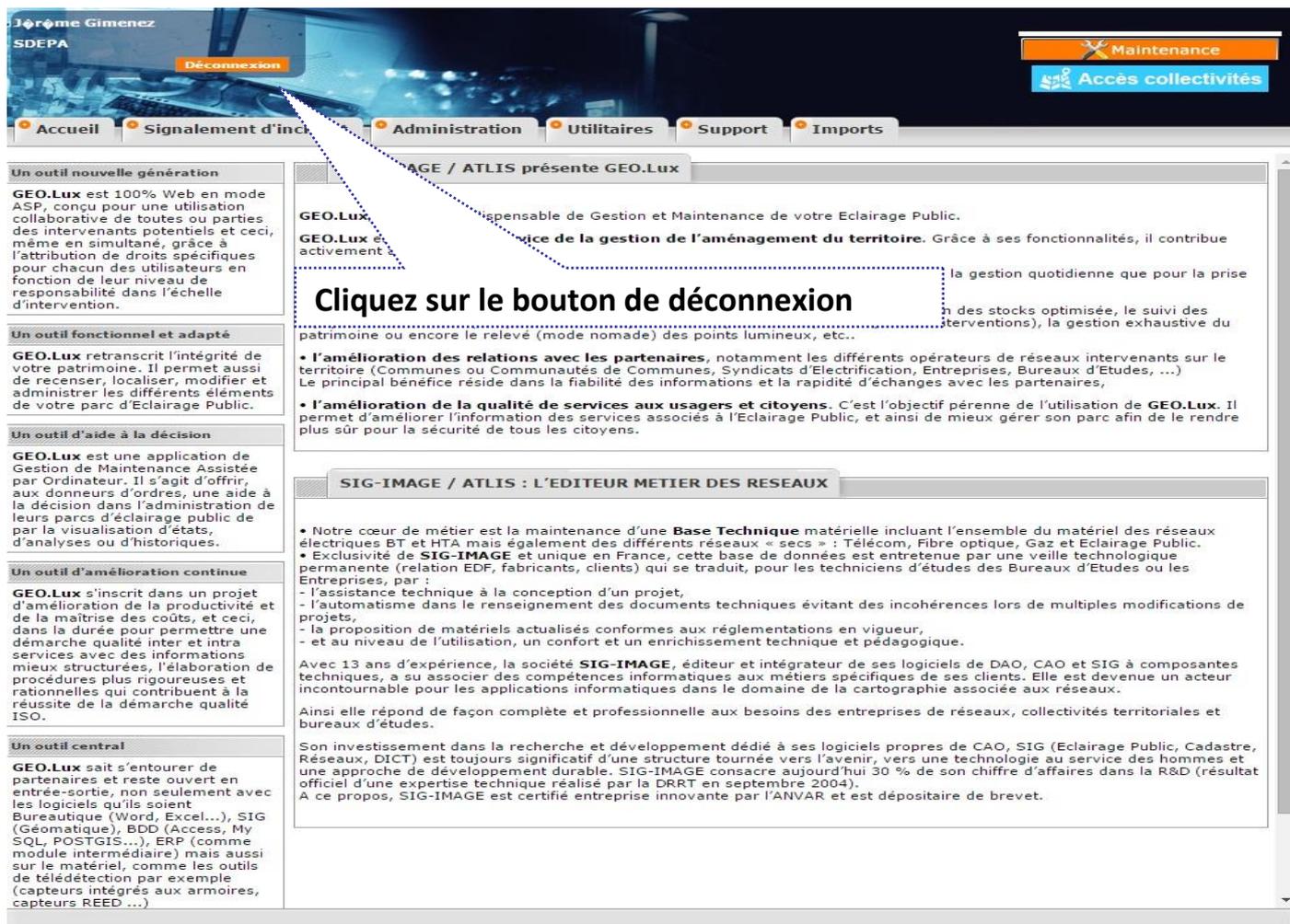
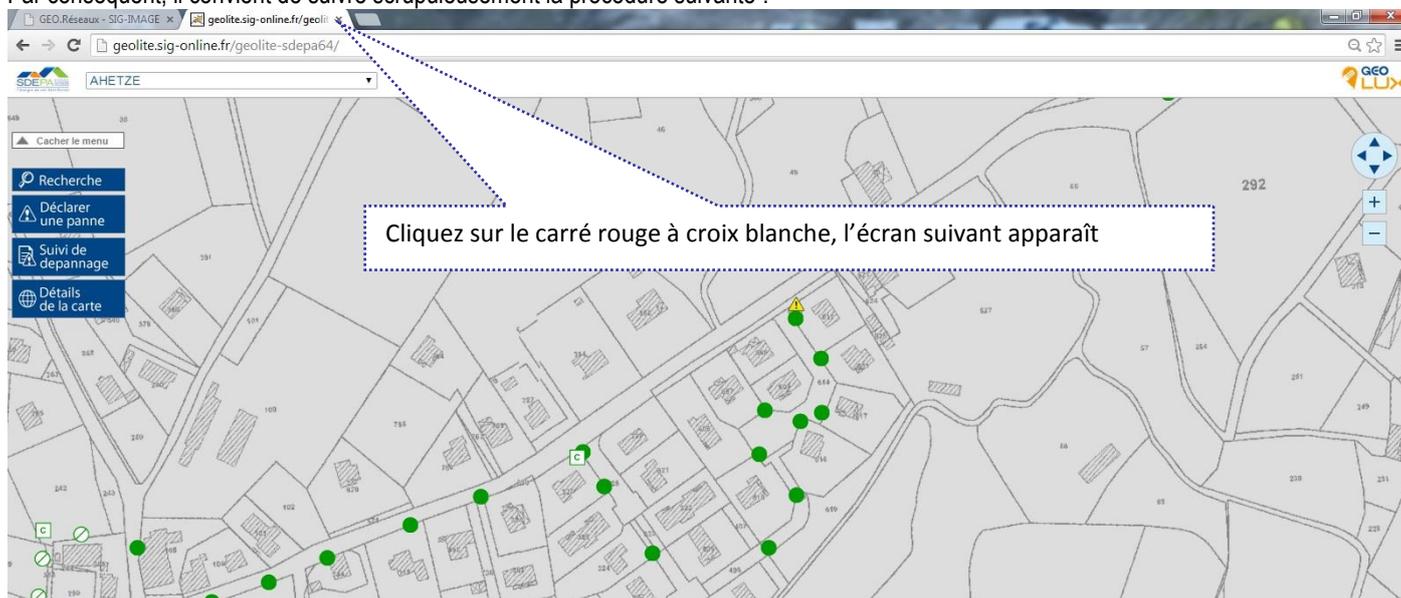


# MODALITE DE DECONNEXION DU SITE SIG

## 1. Déconnexion du site.

Comme dans toutes les applications mises en œuvre sur internet, il convient de clôturer proprement l'utilisation, sans quoi, l'accès au site sera bloqué temporairement. Vous ne pourrez pas vous connecter avec le « login et votre mot de passe » momentanément.

Par conséquent, il convient de suivre scrupuleusement la procédure suivante :



Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à contacter le service technique du SDEPA, nos techniciens seront à votre écoute au 05-59-02-46-71.